



DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

Rome (Italie), 25-27 novembre 1992

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	5
4. Annexe	24
5. Liste des participants	27

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général
3. Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993
 - a) Coopération technique
 - b) Education et formation
 - c) Marketing et promotion
 - d) Environnement et développement
 - e) Facilitation et libéralisation
4. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Secrétaire général
 - b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
 - c) Evolution juridique et statutaire de l'Organisation
5. Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995 : débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration
6. Perspectives d'implantation régionale de l'Organisation
7. Membres affiliés
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
 - c) Secrétariat permanent des Membres affiliés au siège de l'Organisation
8. Informations sur les démarches entreprises à la demande du Conseil au sujet du statut des représentants permanents auprès de l'Organisation
9. Procédure pour l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour la période 1994-1997
10. Election du Bureau du Conseil pour l'année 1993
11. Examen et adoption des projets de décisions de la quarante-quatrième session du Conseil
12. Lieu et dates de la quarante-cinquième session du Conseil

3. LISTE DES DECISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(XLIV)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5
2(XLIV)	Rapport du Secrétaire général (point 2 de l'ordre du jour)	5
3(XLIV)	Membres de l'Organisation (point 2 de l'ordre du jour)	6
4(XLIV)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : a) Coopération technique (point 3 a) de l'ordre du jour)	6
5(XLIV)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : b) Education et formation (point 3 b) de l'ordre du jour)	8
6(XLIV)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : c) Marketing et promotion (point 3 c) de l'ordre du jour)	9
7(XLIV)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : d) Environnement et développement (point 3 d) de l'ordre du jour)	10
8(XLIV)	Programme général de travail de l'Organisation pour la période 1992-1993 : e) Facilitation et libéralisation (point 3 e) de l'ordre du jour)	11
9(XLIV)	Questions administratives, financières et statutaires : a) Rapport du Secrétaire général (point 4 a) de l'ordre du jour)	12
10(XLIV)	Questions administratives, financières et statutaires : b) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 4 b) de l'ordre du jour)	13
11(XLIV)	Questions administratives, financières et statutaires : c) Evolution juridique et statutaire de l'Organisation (point 4 c) de l'ordre du jour)	14

12(XLIV)	Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995 : débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration (point 5 de l'ordre du jour)	15
13(XLIV)	Perspectives d'implantation régionale de l'Organisation (point 6 de l'ordre du jour)	16
14(XLIV)	Membres affiliés : a) Rapport du Président (point 7 a) de l'ordre du jour)	17
15(XLIV)	Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 7 b) de l'ordre du jour)	18
16(XLIV)	Membres affiliés : c) Secrétariat permanent pour les Membres affiliés au siège de l'OMT (point 7 c) de l'ordre du jour)	19
17(XLIV)	Audience accordée par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II	19
18(XLIV)	Informations sur les démarches entreprises à la demande du Conseil au sujet du statut des représentants permanents auprès de l'Organisation (point 8 de l'ordre du jour)	21
19(XLIV)	Procédure pour l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour la période 1994-1997 (point 9 de l'ordre du jour) ...	21
20(XLIV)	Election du Bureau du Conseil pour l'année 1993 (point 10 de l'ordre du jour)	22
21(XLIV)	Lieu et dates de la quarante-cinquième session du Conseil (point 12 de l'ordre du jour)	22
22(XLIV)	Remerciements au pays-hôte	23
Annexe	Allocutions prononcées par le Saint-Père et le Secrétaire général à l'occasion de l'audience privée accordée par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II aux Membres du Conseil	24

3. DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(XLIV)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/44/1 prov., CE/44/1 prov. Add.1
CE/44/1 prov. Add.2 et CE/44/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil exécutif l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire supplémentaire,

Adopte tant l'ordre du jour provisoire que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de sa quarante-quatrième session.

.....

CE/DEC/2(XLIV)

Rapport du Secrétaire général

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/44/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

Prenant note avec intérêt de l'évolution raisonnablement positive enregistrée par le tourisme international, ainsi que de ses perspectives vraisemblables de croissance,

Encouragé par la situation financière satisfaisante de l'Organisation et par le rythme accru de l'exécution du programme,

1. Exprime sa satisfaction au Secrétaire général et au personnel du Secrétariat pour leurs efforts soutenus à la poursuite des objectifs statutaires de l'Organisation, et
2. Approuve le rapport du Secrétaire général.

.....

CE/DEC/3(XLIV)

Membres de l'Organisation

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/44/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé que le Panama a annoncé son intention de se retirer, tandis que El Salvador a communiqué son souhait d'adhérer de nouveau à l'Organisation,

1. Prie le Secrétaire général de contacter les autorités panaméennes, afin de les inviter à reconsidérer leur décision;
2. Exprime sa satisfaction devant la perspective que El Salvador renoue son appartenance à l'OMT, et
3. Décide qu'en attente de l'examen par l'Assemblée générale de sa candidature, El Salvador sera invité à prendre part aux activités de l'Organisation, et à recevoir ses services.

.....

CE/DEC/4(XLIV)

**Programme général de travail de l'Organisation
pour la période 1992-1993**

a) Coopération technique

Point 3 a) de l'ordre du jour
(document CE/44/3 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation,

Rappelant sa décision 3(XLIII) à ce sujet,

1. Prend acte des résultats provisoires enregistrés au titre de l'année 1992 en matière de déroulement des missions d'appui sectoriel, d'exécution des projets et de recettes pour le budget de l'Organisation ;

2. Marque son intérêt pour les informations transmises par le Secrétaire général quant aux changements en cours au sein du système des Nations Unies en matière d'assistance technique et d'aide au développement, sur la base en particulier de la résolution 44/211 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989 ;
3. Exprime sa préoccupation quant aux incidences négatives de certains de ces changements, notamment en matière de réforme des coûts d'appui, d'exécution nationale des projets et d'"approche programme" pour les activités de coopération et les ressources de l'Organisation ;
4. Approuve en conséquence la politique proposée par le Secrétaire général tendant à mieux informer et sensibiliser les autorités nationales des pays en développement, le PNUD et les institutions du système des Nations Unies sur le rôle du tourisme comme facteur de développement économique et social et sur les interventions de l'OMT en ce domaine;
5. Souhaite, afin d'amortir les effets de la nouvelle politique du PNUD sur les activités de l'OMT, que soit conduit un programme ambitieux de missions d'appui sectoriel et que l'OMT aide à la préparation des projets de développement touristique ;
6. Décide qu'en application de l'article 3 des Statuts de l'OMT, une "attention particulière" doit continuer d'être prêtée aux intérêts des pays en développement et qu'en conséquence, les orientations du programme de travail de l'Organisation pour les années 1994-1995 devront être conçues de manière à maintenir cette priorité en dépit des changements prévisibles du contexte international en matière d'aide multilatérale au développement ;
7. Demande au Secrétaire général de poursuivre et d'élargir les contacts pris avec des sources bilatérales et multilatérales de financement de projets de développement;
8. Demande également au Secrétaire général de tenir compte du caractère aléatoire des ressources issues des activités de coopération technique lors de l'élaboration du projet de budget 1994-1995, et
9. Décide d'évoquer à nouveau cette question au cours de sa quarante-cinquième session sur la base d'un rapport que lui présentera le Secrétaire général.

.....

CE/DEC/5(XLIV)

Programme général de travail de l'Organisation
pour la période 1992-1993

b) Education et formation

Point 3 b) de l'ordre du jour
(documents CE/44/3 b)c)d)e), CE/44/3 b)c)d)e) Add.2
et CE/44/3 b)c)d)e) Add.4)

Le Conseil exécutif,

Rappelant sa décision 4(XLIII) relative au Réseau d'éducation et de formation de l'OMT,

Ayant examiné les rapports soumis par le Secrétaire général sur ce sujet à la présente session,

Convaincu que le Réseau de Centres d'éducation et de formation de l'OMT devrait se composer d'établissements de prestige qui satisfassent pleinement aux critères de qualité de l'OMT,

1. Décide d'adopter une structure à deux niveaux pour la mise en oeuvre des politiques d'éducation et de formation de l'Organisation, en vertu de laquelle le Réseau sera formé de "Centres d'éducation et de formation de l'OMT" et d'"Etablissements de coopération de l'OMT" ;
2. Recommande que les critères appliqués aux Centres de l'OMT continuent à être ceux approuvés lors de sessions précédentes du Conseil et de l'Assemblée ;
3. Recommande également que les Etablissements de coopération satisfassent au moins aux critères exigés pour l'inclusion dans le Répertoire mondial des institutions d'éducation et de formation touristiques de l'OMT ;
4. Charge le Secrétaire général de soumettre pour avis, aux Centres de l'OMT, les candidatures à la qualité de Centre de l'OMT ou à celle d'Etablissement de coopération ;
5. Décide que ces avis, ainsi que les recommandations du Secrétaire général, seront transmis au Conseil pour décision, avec les candidatures concernées ;
6. Convient qu'en attente de l'approbation par l'Assemblée générale des accords conclus avec les Centres de l'OMT, le Secrétaire général peut inviter les Centres dont les candidatures auront été approuvées par le Conseil exécutif, à participer aux activités des Centres de l'OMT ;

7. Décide qu'à l'avenir, a) seules les institutions établies dans des Etats Membres et ayant obtenu la qualité de Membre affilié pourront acquérir le statut de Centres de l'OMT, et b) seules les institutions ayant la qualité de Membre affilié seront habilitées à devenir des Etablissements de coopération ;
8. Décide en outre que les critères arrêtés serviront de cadre de référence pour l'examen des candidatures en attente d'approbation ;
9. Décide également d'accélérer l'examen de la candidature de T.C. Bogazici Universitesi (Turquie), afin de prendre une décision à la quarante-cinquième session du Conseil sur la demande d'accéder à la qualité de Centre de l'OMT formulée par cet établissement, et
10. Convient de procéder de la même façon pour les autres candidatures inscrites sur la liste d'attente, lorsqu'elles auront satisfait aux critères pertinents en la matière.

.....

CE/DEC/6(XLIV)

Programme général de travail de l'Organisation
pour la période 1992-1993

c) Marketing et promotion

Point 3 c) de l'ordre du jour
(document CE/44/3 b)c)d)e))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné l'information fournie par le Secrétaire général sur les activités de marketing et de promotion de l'Organisation,

1. Exprime sa satisfaction pour le rapport que l'OMT doit présenter aux Nations Unies sur les recommandations de la Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme (1991) ;
2. Invite les Membres qui font partie de la Commission de statistique des Nations Unies à appuyer ces recommandations au niveau national par l'entremise de leurs Bureaux nationaux de statistiques ;

3. Remercie la France pour sa contribution volontaire en mettant un expert associé à la disposition de l'Organisation;
4. Remercie également la République de Corée pour sa contribution volontaire en mettant un expert, fonctionnaire de son Administration de tourisme à la disposition de l'Organisation, et
5. Note avec intérêt que des rapports établis sur la base de deux enquêtes, portant respectivement sur les budgets de promotion et sur la structure, les domaines de compétence et les activités des ANT, seront disponibles en 1993.

.....

CE/DEC/7(XLIV)

Programme général de travail de l'Organisation
pour la période 1992-1993

d) Environnement et développement

Point 3 d) de l'ordre du jour
(documents CE/44/3 b)c)d)e) et CE/44/3 b)c)d)e) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Rappelant ses décisions 5(XXXIX), 4(XLI) et 4 (XLIII),

Ayant examiné les rapports soumis par le Secrétaire général sur les activités en matière d'environnement et de développement et sur la participation de l'Organisation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED),

Notant avec satisfaction que le Secrétaire général a assisté au "Sommet de la Terre" (CNUED) à Rio de Janeiro en juin, afin de faire une déclaration de principe sur le tourisme au cours du débat général de la Conférence,

Conscient de ce que les arrangements institutionnels à mettre en place pour le suivi de la CNUED sont encore en train d'être examinés par la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies actuellement réunie,

1. Note avec satisfaction les progrès réalisés par la mise en oeuvre du programme de l'Organisation en matière d'environnement et de développement ;

2. Remercie le Secrétaire général de l'analyse fournie sur la CNUED et sur ses implications pour le tourisme, et
3. Prie le Secrétaire général de l'informer à sa quarante-cinquième session des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les suites à donner à la CNUED et, dans la mesure du possible, de tenir compte desdites décisions pour l'établissement du futur programme de travail de l'OMT dans ce domaine.

.....
 CE/DEC/8(XLIV)

Programme général de travail de l'Organisation
 pour la période 1992-1993

e) Facilitation et libéralisation

Point 3 e) de l'ordre du jour
 (documents CE/44/3 b)c)d)e) et CE/44/3 b)c)d)e) Add.3))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné l'information fournie par le Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme de l'Organisation en matière de facilitation, de libéralisation, de sécurité et de santé,

Ayant examiné également le rapport de la quatrième réunion du Comité de sécurité du tourisme, tenue à Antalya (Turquie) le 19 octobre 1992,

1. Note avec satisfaction le coparrainage par l'Organisation d'un certain nombre de réunions portant sur les importantes questions relatives à la santé et à la sécurité des touristes ;
2. Encourage le Secrétaire général à donner une ample diffusion aux conclusions des réunions de l'OMT sur la sécurité alimentaire et le tourisme, telles que celles tenues à Tunis en 1991 et à Cancun en 1992 ;
3. Approuve le rapport de la quatrième réunion du Comité de sécurité du tourisme ;
4. Se déclare satisfait de la collaboration continue de l'Organisation avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en matière de libéralisation des services touristiques, et

5. Encourage le Comité de la facilitation à poursuivre son programme de travail et à faire rapport sur les progrès réalisés à la quarante-cinquième session.

.....

CE/DEC/9(XLIV)

Questions administratives, financières et statutaires

a) Rapport du Secrétaire général

Point 4 a) de l'ordre du jour
(documents CE/44/4 a) I), CE/44/4 a) I) Add.1
et CE/44/4 a) II))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation et sur les questions relatives au personnel,

1. Constate que, bien que le pourcentage de contributions à verser par les Membres, reçu à la date de la présente réunion, soit seulement de 60 pour cent, l'équilibre financier entre les recettes et les dépenses budgétaires a néanmoins pu être maintenu dans les limites recommandées ;
2. Demande instamment aux Membres de l'Organisation qui n'ont pas encore versé leur contribution pour l'exercice financier en cours, de remplir leurs engagements financiers le plus rapidement possible ;
3. Se déclare satisfait du niveau considérable des recouvrements d'arriérés de contributions et demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard.

.....

CE/DEC/10(XLIV)

Questions administratives, financières et statutaires

**b) Application des dispositions de l'article 34
des Statuts et du paragraphe 13 des Règles
de financement annexées aux Statuts**

Point 4 b) de l'ordre du jour
(documents CE/44/4 b) et CE/44/4 b) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général,

1. Se félicite de ce que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 280(IX) et eu égard aux communications du Secrétaire général, le Bénin ait versé la totalité de ses arriérés de contributions et de ce que des plans de paiement des arriérés de contributions aient été convenus avec le Congo et le Membre affilié Patronato Provincial de Turismo de Granada, qui, de ce fait, cessent d'être passibles des dispositions de l'article 34 des Statuts ;
2. Informe que les Membres ci-après n'ayant pas satisfait aux dispositions prises par l'Assemblée dans sa résolution 280(IX), la mesure de suspension des droits et privilèges inhérents à la qualité de Membre de l'Organisation a dû leur être appliquée conformément à l'article 34 des Statuts :

Membres effectifs : Mali et Sao Tomé-et-Principe,

Membres affiliés : Conseil national du tourisme du Liban (Liban), Misr Aswan Tourism Company (Egypte) et Organización Nacional de Turismo Estudiantil y Juvenil (ONTEJ) (Venezuela) ;

Ayant pris connaissance des informations relatives au Niger, à l'Ouganda et au Yémen,

3. Décide d'appliquer à nouveau au Niger et à l'Ouganda les dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement ;
4. Demande au Secrétaire général d'entrer en contact avec les autorités gouvernementales du Yémen, afin de résoudre les questions en suspens ;

5. Rappelle aux Membres qui, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 281(IX), jouissent de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, leur obligation d'effectuer en 1992 la part correspondante de versement stipulée dans le plan de paiement de leurs arriérés de contributions ;
6. Exprime sa préoccupation pour les arriérés de contributions de Membres passibles des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement, et
7. Charge le Secrétaire général de poursuivre avec insistance ses interventions auprès des Membres en retard dans le paiement de leur contribution, afin qu'ils concluent des accords pour la liquidation de leurs dettes.

.....

CE/DEC/11(XLIV)

Questions administratives, financières et statutaires

c) Évolution juridique et statutaire de l'Organisation

Point 4 c) de l'ordre du jour
(documents CE/44/4 c) et CE/44/4 c) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 265(VIII) de l'Assemblée,

Ayant été informé par le Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour la mise en oeuvre de la décision 8(XLI) du Conseil relative à la révision des textes statutaires de l'Organisation,

Prenant acte du fait que le Secrétaire général a saisi le Conseil à sa présente session d'un rapport intérimaire dans lequel sont faites des propositions de révision de certains de ces textes,

Ayant eu un échange de vues préliminaire sur ce sujet,

1. Décide de procéder à l'examen à sa quarante-cinquième session des conclusions et des propositions du Secrétaire général ;
2. Charge le Secrétaire général de poursuivre ses consultations sur ce sujet auprès d'Etats Membres, d'experts dûment qualifiés et de représentants du personnel du Secrétariat;

3. Prie ses Membres de faire parvenir au Secrétaire général leurs observations et leurs commentaires sur ces propositions au plus tard le 15 janvier 1993 ;
4. Confirme son souhait exprimé dans la décision 13(XLIII), d'avoir, à sa quarante-cinquième session, un débat d'orientation sur l'avenir de l'OMT, et notamment sur les implications qu'aurait pour l'Organisation le fait d'acquérir le statut d'institution spécialisée des Nations Unies, et
5. Décide que ce débat devrait servir de cadre de référence pour la révision des textes susmentionnés.

.....

CE/DEC/12(XLIV)

Lignes directrices pour l'élaboration du projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995 : débat d'orientation et choix de la procédure d'élaboration

Point 5 de l'ordre du jour
(document CE/44/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les lignes directrices soumises par le Secrétaire général pour la préparation du projet de programme de travail et de budget pour la période 1994-1995,

Ayant débattu d'une approche et d'un choix de procédure appropriés à adopter pour le nouveau programme,

1. Note que les Membres n'ont pas tous fait part de leurs points de vue sur l'orientation souhaitable à donner au nouveau programme ;
2. Prie instamment les Membres qui souhaitent encore que leurs points de vue soient pris en considération, de les communiquer au Secrétaire général, de façon à ce qu'ils lui parviennent au plus tard le 31 décembre 1992 ;
3. Observe qu'au cours des débats sur le futur programme, la majorité des Membres du Conseil a exprimé le souhait de ce que le programme soit axé sur les domaines suivants : coopération technique ; éducation et formation ; environnement et développement ; statistiques, études de marché et documentation ; facilitation, libéralisation du commerce, santé et sécurité et publications ;

4. Convient que le budget-programme pour 1994-1995 devra appliquer les principes financiers et les mesures de stabilisation des coûts utilisés pour le programme de la présente période biennale ;
5. Félicite le Comité technique du programme et de la coordination (CTPC) de tenir une réunion au cours de la présente session du Conseil, le 27 novembre 1992, afin d'examiner les conclusions du Conseil relatives à l'orientation du futur programme de travail et d'étudier les propositions des Membres sur ledit programme ;
6. Décide d'incorporer l'analyse effectuée par le CTPC dans les conclusions du Conseil sur ce sujet et de transmettre l'ensemble au Secrétaire général, pour l'aider à établir le projet de programme de travail de l'Organisation pour la période 1994-1995 ;
7. Prie le CTPC, conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur du Conseil, de se réunir pendant les premiers mois de l'année 1993 au siège de l'Organisation, pour examiner le projet de programme général de travail établi par le Secrétaire général pour 1994-1995, avant qu'il ne soit présenté au Comité du budget et des finances (CBF) et à la quarante-cinquième session du Conseil, et
8. Réaffirme le principe exprimé dans les décisions 17(XXXIV) et 20(XXXV) selon lequel, pour la préparation du programme de travail, le CBF et le CTPC devraient travailler en collaboration étroite.

.....

CE/DEC/13(XLIV)

Perspectives d'implantation régionale de l'Organisation

Point 6 de l'ordre du jour
(document CE/44/6)

Le Conseil exécutif,

Considérant le besoin de renforcer la présence et les activités sur le terrain de l'Organisation, en tant que parties intégrantes de la politique régionale de l'OMT,

Ayant eu un débat préliminaire sur ce sujet au cours de sa quarante-quatrième session,

Conscient de l'intérêt exprimé en faveur de la mise en place de bureaux d'appui dans les différentes régions de l'OMT, pour renforcer les capacités des représentants régionaux, ainsi que les opérations de l'OMT sur le terrain,

Conscient également du fait que la situation financière, actuelle et prévisible, de l'Organisation impose une approche d'implantation régionale graduelle et progressive,

Considérant que les principaux facteurs à prendre en considération pour décider de l'emplacement du premier bureau d'appui régional devraient être : la distance avec le siège, le volume des activités de coopération technique, et les possibilités de réponse aux besoins de plus d'une commission régionale et de renforcement des relations avec les organismes de tourisme régionaux déjà existants,

Ayant étudié les propositions soumises par le Secrétaire général sur ce sujet,

1. Autorise le Secrétaire général à amorcer la première phase de la procédure qu'il a proposée, c'est-à-dire à entreprendre des consultations avec les Etats Membres qui sont en mesure d'accueillir et de financer un bureau d'appui régional en Asie, et
2. Prie le Secrétaire général de faire rapport à sa quarante-cinquième session sur les résultats de ses consultations, afin de soumettre cette question pour décision à la dixième session de l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/14(XLIV)

Membres affiliés

a) Rapport du Président

Point 7 a) de l'ordre du jour
(document CE/44/7 a))

Le Conseil exécutif,

1. Prend note du rapport du Président des Membres affiliés, tel qu'il lui est présenté par celui-ci ;
2. Prend également note avec satisfaction de l'état d'avancement des activités des groupes de travail qui ont été institués en vue de la mise en oeuvre du programme des Membres affiliés ;

3. Se félicite de l'importante contribution apportée par les Membres affiliés aux séminaires régionaux organisés par l'OMT ;
 4. Encourage les Membres affiliés à poursuivre leurs efforts visant à renforcer leur rôle au sein de l'Organisation ; et
 5. Remercie le Président des Membres affiliés pour son rapport.
-

CE/DEC/15(XLIV)

Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures
à la qualité de Membre affilié

Point 7 b) de l'ordre du jour
(document CE/44/7 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni à Rome le 25 novembre dans le cadre de sa quarante-quatrième session, sous la présidence de la Jordanie,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité,
 2. Décide que, conformément à la résolution 279(IX) de l'Assemblée générale, les candidatures ci-après sont provisoirement admises à la qualité de Membre affilié de l'Organisation :
 - Economics Research Associates (ERA) (Etats-Unis)
 - Frank - Tourism Consultant International (Nigeria)
 - Hong Kong Polytechnic (Royaume-Uni)
 - Institut de tourisme et d'hotellerie de Québec (Canada)
 - Regina Tour (Moldavie)
 - Russian Association of Social Tourism (Fédération de Russie)
 - T.C. Bogazici Universitesi (Turquie)
 - Visa International (Etats-Unis)
 3. Décide de soumettre lesdites candidatures à l'approbation de la dixième session de l'Assemblée générale.
-

CE/DEC/16(XLIV)

Membres affiliés

**c) Secrétariat permanent pour les Membres affiliés
au siège de l'OMT**

Point 7 c) de l'ordre du jour
(document CE/44/7 c))

Le Conseil exécutif,

Rappelant sa décision 11(XLIII),

Rappelant également l'offre, faite par l'Espagne à sa quarante-troisième session, d'aide à la mise en place, à Madrid, d'un bureau d'appui pour les Membres affiliés,

Ayant examiné la proposition de financement d'un Secrétariat permanent des Membres affiliés au siège de l'Organisation, soumise par le Gouvernement de l'Espagne, en date du 6 octobre 1992,

1. Remercie le Gouvernement espagnol pour cette offre généreuse qui permettrait d'accroître le niveau des services et de l'assistance dispensés en réponse aux besoins des Membres affiliés;
2. Accepte en principe ladite offre ;
3. Autorise le Secrétaire général à étudier avec le pays-hôte les moyens appropriés de mise en oeuvre de cette proposition, afin de lui faire rapport sur cette question à sa quarante-cinquième session, et
4. Décide de soumettre cette offre à la dixième session de l'Assemblée générale, pour approbation.

.....

CE/DEC/17(XLIV)

Audience accordée par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

Le Conseil exécutif,

Conscient de ce que le Saint-Siège a participé aux travaux de l'Organisation mondiale du tourisme dès son début,

Conscient également du rôle unique joué par son Observateur permanent dans la vie de l'Organisation, notamment en soulignant les aspects spirituels et humains du tourisme

Rappelant que, dans toutes les parties du monde, les premières manifestations touristiques ont invariablement eu lieu sous forme de pèlerinages religieux,

1. Exprime sa satisfaction pour l'audience privée accordée par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II aux Membres du Conseil à l'occasion de sa quarante-quatrième session, tenue à Rome;
2. Rappelle avec satisfaction qu'il y a dix ans, en novembre 1982, le Pape Jean-Paul II faisait à l'Organisation l'honneur de lui rendre officiellement visite à son siège à Madrid ;
3. Note que'en cette occasion, de même qu'à nouveau aujourd'hui, le Saint-Père a insisté sur les valeurs morales, culturelles, éducatives et sociales du tourisme, et a souligné l'importante contribution du tourisme à la paix mondiale et à la compréhension mutuelle des peuples ;
4. Prie le Secrétaire général de transmettre à Monseigneur Giovanni Cheli, Président du Conseil pontifical pour la Pastorale des migrants et des personnes en déplacement, ainsi qu'à l'Observateur permanent du Saint-Siège, Monseigneur Pietro Fanto, la profonde gratitude du Conseil pour avoir organisé la présente audience ;
5. Invite cordialement le Saint-Père à visiter à nouveau le siège de l'Organisation à l'occasion d'une future visite pastorale en Espagne, et
6. Décide que l'allocution du Saint-Père ainsi que celle du Secrétaire général à laquelle elle répondait font partie intégrante des Actes de la présente session et seront donc diffusées avec le recueil des décisions prises à cette session.

.....

CE/DEC/18(XLIV)

**Informations sur les démarches entreprises à la demande
du Conseil au sujet du statut des représentants
permanents auprès de l'Organisation**

Point 8 de l'ordre du jour
(documents CE/44/8 et CE/44/8 Add.1))

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé par le Secrétaire général de ce qu'il avait abordé cette question avec les autorités espagnoles,

1. Remercie la délégation espagnole pour ses réponses à cette question, et
2. Prend acte de l'information fournie.

.....

CE/DEC/19(XLIV)

**Procédure pour l'élection du Secrétaire général
de l'Organisation pour la période 1994-1997**

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/44/9)

Le Conseil exécutif,

Rappelant l'article 22 des Statuts,

Ayant examiné le document soumis sur ce sujet par le Secrétaire général,

1. Estime que les règles et procédures adoptées par le Conseil à sa vingt-troisième session, en mai 1984 (décision 17(XXIII)) et complétées par celles adoptées à sa trente-quatrième session, en novembre 1988 (décision 19(XXXIV)), devraient également être suivies lors de la quarante-cinquième session du Conseil ;
2. Invite les Etats Membres à proposer des candidats au poste de Secrétaire général pour la période 1994-1997, en faisant en sorte que leurs candidatures parviennent au siège de l'Organisation au plus tard le 18 mars 1993 ;

- 3. Prie les candidats de soumettre, avec leur curriculum vitae, leur conception de l'exercice de la fonction de Secrétaire général, et
- 4. Confirme que c'est à sa quarante-cinquième session que le Conseil décidera du candidat à recommander à la onzième session de l'Assemblée générale pour le poste de Secrétaire général pendant la période 1994-1997.

.....

CE/DEC/20(XLIV)

Election du Bureau du Conseil pour l'année 1993

Point 10 de l'ordre du jour
(document CE/44/10)

Le Conseil exécutif

- 1. Rend hommage aux Membres du Bureau qui ont siégé au Bureau du Conseil en 1992, et
- 2. Elit le Cameroun comme Président du Conseil pour 1993, assisté de l'Uruguay et de la Finlande en tant que premier et deuxième Vice-Présidents, respectivement.

.....

CE/DEC/21(XLIV)

Lieu et dates de la quarante-cinquième session du Conseil

Point 12 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Considérant l'article 3.2 de son Règlement intérieur,

Considérant en outre qu'un grand nombre de questions importantes pour l'avenir de l'Organisation, doivent être décidées à sa quarante-cinquième session,

Décide de tenir sa quarante-cinquième session au siège de l'Organisation du 18 au 20 mai 1993.

.....

CE/DEC/22(XLIV)

Remerciements au pays-hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa quarante-quatrième session tenue à Rome (Italie),

Demande à la délégation italienne au Conseil de transmettre au Gouvernement italien et à l'ENIT l'expression de sa gratitude la plus sincère pour l'accueil qui lui a été réservé en Italie.

.....

A N N E X E

ALLOCUTION PRONONCEE PAR SA SAINTETE LE PAPE JEAN-PAUL II
AUX MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

(Vatican, le 26 novembre 1992)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

1. Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme après avoir été si aimablement reçu, voici dix ans, à son siège central de Madrid. Cette rencontre me donne l'occasion de redire l'estime que je porte à son travail. La présence d'un Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation ainsi que les relations établies entre son Secrétariat général et le Conseil pontifical pour la Pastorale des migrants et des personnes en déplacement en sont le signe et le gage.

2. Les documents publiés à l'issue de vos Assemblées générales de Manille et de Sofia, sans oublier les recommandations de la Déclaration de La Haye, manifestent à l'évidence votre attention croissante aux contributions que le tourisme peut apporter au développement de l'homme. Comme le demande le Code du tourisme, il faut, dans l'intérêt même des générations présentes et futures, veiller à la protection de l'environnement touristique, car, en raison de ses composantes humaines, naturelles, sociales et culturelles, il fait partie de l'héritage de tous les habitants d'un pays. S'il est vrai que le tourisme, par son importance économique croissante, peut représenter un élément moteur dans la croissance des peuples, "un vrai développement, selon les exigences propres de l'être humain [...] implique [...] une vive conscience de la valeur des droits de tous et de chacun, et aussi de la nécessité de respecter le droit de chacun à la pleine utilisation des avantages offerts par la science et la technique" (Sollicitudo rei socialis, n. 33). Cela importe particulièrement dans le cas des pays en voie de développement, nouvelles destinations de vacances.

3. Le tourisme, qui connaît de nos jours une grande expansion, ne saurait perdre de vue son but essentiel : l'homme, l'homme plus ouvert au monde, plus capable de rencontrer les autres traditions de sagesse ou de pensée religieuse. Parlant de la place centrale de l'homme dans l'activité économique, j'écrivais dans l'encyclique Centesimus annus : "Il ne s'agit pas seulement d'élever tous les peuples au niveau dont jouissent aujourd'hui les pays les plus riches, mais de construire, par un travail solidaire, une vie plus digne, de faire croître réellement la dignité et la créativité de chaque personne, sa capacité de répondre à sa vocation et donc à l'appel de Dieu" (Centesimus annus, n. 29). La chance que représente le tourisme pour l'homme aujourd'hui est précisément de permettre, par une éducation bien menée, que "le voyage attentif et respectueux des uns et l'hospitalité ouverte des autres puissent transformer de simples visites en d'authentiques visitations" (Discours au I^{er} Congrès de pastorale du tourisme). C'est donc à juste titre que vous avez inscrit la question de l'éducation à votre ordre du jour : éducation aux métiers du tourisme, mais aussi éducation au voyage.

4. Je dois ici faire écho aux paroles de certains Evêques d'Asie, émus par le fait dégradant du tourisme sexuel. Des jeunes, garçons et filles, sont attirés dans cette industrie qui les traite en purs objets. Avec vous, j'entends la voix de centaines de milliers d'enfants abusés et détruits dans leur dignité morale et physique : ils demandent que leur soit réellement assurée la protection affirmée par les accords internationaux et requise par la conscience humaine.

5. Avec vous aussi, je forme des vœux pour que le tourisme, justement maîtrisé, puisse servir au développement harmonieux des nations et à la découverte des dons que le Créateur et Père de tous a semés à profusion dans l'univers et dans le cœur des hommes de toute race, de toute langue et de toute culture. Ce sont là des chemins de paix.

Que le Dieu de la concorde et de la paix vous bénisse et vous garde ! Qu'il vous assiste dans vos travaux et vous accompagne chaque jour !

INTERVENTION DE M. ANTONIO ENRIQUEZ SAVIGNAC,
SECRETARE GENERAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME
A L'OCCASION DE L'AUDIENCE ACCORDEE PAR
SA SAINTETE LE PAPE JEAN-PAUL II

(Vatican, le 26 novembre 1992)

Très Saint-Père,

Vous avez devant vous les Membres du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme, c'est-à-dire les délégués des 21 pays, dont la Pologne, qui représentent les 109 nations Membres de notre Organisation.

Ce Conseil est présidé en ce moment par l'Italie, qui nous accueille pour cette session.

Vous connaissez l'OMT pour nous avoir rendu visite à Madrid en novembre 1982, il y a tout juste dix ans. Vous y aviez souligné, à juste titre, la contribution du tourisme au développement des pays pauvres. Vous aviez mis l'accent sur sa dimension culturelle et sociale. Vous aviez insisté -je vous cite- sur le fait que "le tourisme en soi est une valeur et non pas un acte banal de consommation".

Ce même message, en substance, a été réaffirmé ici, à Rome, il y a deux ans, par le IV Congrès mondial de la Pastorale du tourisme.

Je crois pouvoir vous dire que tous nos Membres ont, en permanence, cette dimension humaine et éthique présente à l'esprit. Elle a guidé les travaux de leur session, à laquelle, comme d'habitude, le Saint-Siège, Membre observateur de notre Organisation, représenté par Monseigneur Cheli, Monseigneur Fanto et Monseigneur Calimé, a apporté une contribution significative.

Très Saint-Père, au nom de tous les participants, je vous transmets nos chaleureux remerciements pour l'honneur que vous faites à l'OMT en nous recevant aujourd'hui, et en tant que Mexicain, je me félicite que non pays ait renoué des relations officielles avec le Vatican après tant d'années d'absence.

4. LISTE DES PARTICIPANTS

Etaient présents à la quarante-quatrième session du Conseil exécutif :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Algérie, Argentine, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Egypte, Finlande, Gabon, Grèce, Inde, Italie, Jordanie, Lesotho, Maroc, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Turquie, Uruguay et l'Espagne en tant que Membre privilégié.
2. Le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent.
3. Les représentants des Etats Membres suivants : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon et Mexique.
4. Les Présidents des commissions régionales suivantes : Asie de l'Est et le Pacifique (Indonésie), Asie du Sud (Inde), Europe (Suisse) et Moyen-Orient (Egypte).
5. Le représentant des Membres affiliés (Club Méditerranée).
6. Le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Venezuela).
7. Le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à titre d'observateur.

